



Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 13 décembre 2022

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : BORNOZ Loïc – FAVRE Gordana – FURRER Martine – PRUDHOMME Catherine –
SAVINI Amintore – VANEY Patrick – ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : BAGNOUD Florence – CATHERIN Amélie – MERCURI Salvatore

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 3b) Travaux urgents.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 09/2022 « Budget 2023 ».
- 6) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, signale avoir reçu la lettre de démission de Mme Amélie Catherin pour le 31 décembre pour cause de déménagement. Il la remercie pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

Les corrections suivantes sont apportées :

- page 3 – 3^{ème} paragraphe – Il faut remplacer « Liliane Annexe » par « Liliane Annen ».
- pages 4 et 5 : - à plusieurs reprises il est fait mention de l'ancienne appellation PSIG en lieu et place de l'AS2E. Ces erreurs seront corrigées avec nos excuses à l'AS2E ».
- page 5 – point 15 – 3^{ème} paragraphe : il faut corriger « ..le premier se sont les impôts » par « ...le premier ce sont les impôts ».
- page 7 – point 19 – 5^{ème} paragraphe : il faut corriger à la dernière ligne « ..si c'est une demandée Par « ...si c'est une demande ».
- page 7 point 19 - - 6^{ème} paragraphe – 1^{ère} ligne : il faut corriger « ...que l'accueil de jour et de concilier... » par « ...que l'accueil de jour est de concilier.... »

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président annonce que la Municipalité souhaite ajouter un point concernant des travaux urgents. Aucune autre adjonction n'est demandée.

Cet ajout est intercalé sous point 3b « travaux urgents ».

- L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

Le Président indique que le bureau a fonctionné le dimanche 25 septembre pour procéder au dépouillement des votations ; cinq objets étaient soumis au vote et il en donne les résultats pour la commune, ainsi que le taux de participation. Il remercie toutes les personnes qui ont fonctionné ce jour-là. Les prochaines votations sont prévues pour le 18 juin 2023.

Les activités du Président ont été les suivantes :

- Le 10 octobre soirée organisée par la Municipalité pour les jeunes atteignant leur majorité.
- Le 4 novembre journée de martelage, ce qui donne une idée du travail d'entretien et de gestion de la forêt. Cela montre aussi le soin que la commune prend de nos forêts.
- Aux séances d'installation des Commissions de gestion et des finances.

Les prochaines séances du Conseil auront lieu les 14 mars, 9 mai, 27 juin, 10 octobre, 7 novembre et 12 décembre 2023.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, signale qu'il y a eu quelques changements au niveau des ressources humaines pour la commune :

- Le 1^{er} août, un concierge avait été engagé pour le nouveau collège ; toutefois à la fin du temps d'essai, il a été décidé de ne pas poursuivre. Un nouveau processus de recrutement est en cours.
- Le 1^{er} août, la nouvelle assistante sécurité, Mme Fanny Steffen, a pris ses fonctions.
- Le 2 août, deux apprentis ont débuté leur formation, M. Thibaud, comme horticulteur au sein de la voirie, et Mme Emma Porchet, comme employée de commerce au sein de l'administration.
- Le 1^{er} novembre, Mme Nadège Fornachon a été engagée en renfort à 70 % pour le contrôle des habitants.
- Le départ de M. Dimitri Gindre a eu lieu à la voirie. Il sera remplacé au 1^{er} mars 2023.
- Une annonce a également été publiée pour un poste d'assistant technique, poste qui est mis au budget qui doit être soumis à l'approbation du Conseil lors de cette séance. M. Fleury précise que les entretiens n'auront lieu que si le poste prévu au budget est approuvé par le conseil.

M. Etienne Fleury, Syndic, donne encore les informations suivantes :

- L'audit informatique a été fait par Cyber Safe, société qui travaille avec l'Union des communes vaudoises. L'objectif était d'évaluer le niveau de sécurité informatique. Une liste de mesures correctives a été transmise par Cyber Safe ; une fois ces corrections effectuées, un audit final aura lieu.

- Concernant le postulat du Château de Cheseaux, un bureau d'architecte a été mandaté pour faire une analyse détaillée de ce bâtiment pour en connaître la valeur et son état. Il n'y a pas urgence car le propriétaire n'est pas pressé de le vendre. Nous attendons le résultat de ce rapport qui devrait être remis fin 2022 pour prendre une décision.
- Pour ce qui est de la place de jeu de la Plantaz, la municipalité vient de rencontrer la commission enfance et jeunesse (le 12 décembre) et de recevoir son rapport. Cela lui permettra de présenter un projet dans les meilleurs délais au Conseil.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que des contrôles routiers ont eu lieu au sein du village, notamment au chemin de Sous-le-Mont, à savoir :

- Dans le quartier Sous-le-Mont, il a été relevé qu'en moyenne journalière 357 véhicules y circulaient et que 321 de ceux-ci appartenaient à des habitants du quartier.
- Le Chemin Sous-le-Mont réservé aux riverains menant au quartier ci-dessus a fait l'objet à quatre reprises de contrôles par la gendarmerie et nos ASP ce qui a permis d'amender 66 véhicules et de faire rebrousser chemin à 182 véhicules à titre préventif.
- Au centre du village, un appareil de contrôle a été placé durant 5 jours, ce qui a permis de relever le passage de 22'342 véhicules. 60 dépassements de vitesse ont été constatés, dont 58 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre et 2 dénoncés à la Préfecture.

Mme Martine Lob, Municipale, relève que 99 % des conducteurs respectent les vitesses. Au vu de ces éléments, aucune mesure ne sera prise pour l'instant. Par contre, des contrôles se feront régulièrement.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que :

- Mme Alicia Andrighetto va commencer le 1^{er} avril en qualité de bibliothécaire, mais effectuera déjà à partir de janvier des remplacements.
- La salle de gymnastique de Derrière-la-Ville est toujours en travaux. Il semble qu'une solution soit trouvée pour permettre l'assèchement du sol.
- Concernant le collège Loys de Cheseaux, la main courante des escaliers doit être modifiée car le rendu n'est pas conforme aux attentes.
- Dans le cadre des économies d'énergie demandées par le Canton et la Confédération, la Commune est intervenue avec succès auprès des entreprises pour leur demander d'éteindre les enseignes et les vitrines une heure après la fin des activités. La température des locaux de l'administration a été un peu réduite.
- Toujours en ce qui concerne l'énergie, la Municipalité a le devoir de mettre en place, sur demande du Canton, un point de rencontre d'urgence en cas de coupure d'électricité prolongée. Actuellement la Municipalité travaille dans ce sens et le lieu qui a été défini est la Grande Salle de la Maison de commune, ceci en raison de sa facilité d'accès et sa situation centrale. Ce point de rencontre permettra de se reposer, prendre des informations ou faire des rencontres ; c'est aussi un lieu où il y aura une radio si éventuellement les réseaux de communication étaient coupés. Il devra être opérationnel dès que le Canton l'exigera. Des bénévoles seront recherchés pour assurer une présence 7/7 et 24/24. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à Mme Jacqueline Dieperink, Municipale.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique toujours dans le cadre de l'économie d'énergie qu'il a été décidé de réduire l'éclairage public en supprimant l'éclairage d'un mât sur deux environ, en sachant que les passages pour piétons restent allumés et les giratoires également.

3b) Travaux urgents

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que la Municipalité s'est trouvée récemment devant une mauvaise surprise concernant certains collecteurs communaux. En effet, des travaux de remplacement de certains collecteurs sont planifiés Derrière-la-Ville et La Plantaz pour 2023 et 2024. Dans la suite des inspections du réseau d'assainissement communal, la Municipalité a voulu s'assurer du bon état des collecteurs le long du chemin de la Plantaz. Pour cela, un curage et une inspection par caméra ont été effectués il y a quelques semaines. Ce collecteur s'est révélé en très mauvais état. Des effondrements partiels ont déjà eu lieu. La section du collecteur est passablement réduite et il existe un risque d'effondrement total de ces tronçons. La liste des défauts est longue : présence de racines, dépôts durs, fissures longitudinales, éclats de diverses gravités, etc... La situation est d'autant plus inquiétante qu'il y a un débit permanent qui circule dans ce collecteur. En cas d'effondrement d'une partie du collecteur, le niveau d'eau remonterait vers l'amont et inonderait les habitations et bâtiments environnants, dont l'école primaire de la Plantaz. Dans la situation actuelle, les éclats constatés réduisent la section hydraulique du collecteur. En cas de fortes pluies, le risque d'inondation est réel et plus que probable.

Il est à noter que ce collecteur avait été contrôlé en 2004 et qu'il n'a pas été identifié comme étant en mauvais état en 2010 au moment de l'élaboration du PGEE. Au vu de la situation, la Municipalité a pris la décision de ne pas attendre et de faire exécuter les travaux le plus rapidement possible. Les chiffres qui ont été articulés pour ces travaux de génie civil étaient d'environ CHF 400'000.00. Le retour des offres fait plutôt apparaître un coût d'environ CHF 240'000.00 pour les travaux de génie civil, montant auquel il faudra encore ajouter les frais et les divers. Le préavis sera présenté en mars 2023 mais les travaux seront déjà exécutés au vu de l'urgence.

4) Informations régionales

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que le salaire des accueillantes en milieu familial sera augmenté de CHF 6.00 à CHF 6.75/heure/enfant à partir du 1^{er} janvier 2023. Une partie de l'augmentation compense une retenue supplémentaire d'AVS.

5) Préavis 09/2022 « Budget 2023 »

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo, rapporteur, fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'amender, ceci d'entente avec la Municipalité, de CHF 180'000.00 le poste 421.3185 « Honoraires et frais d'expertises », afin de le porter à CHF 300'000.00, d'adopter le budget de fonctionnement 2023 amendé qui se présente comme suit :

Dépenses	CHF 21'746'270.00
Revenus	<u>CHF 21'566'270.00</u>
Excédent de charge	CHF 180'000.00

et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles pour terminer par une discussion finale.

M. Etienne Fleury, Municipal, remercie M. Christian Franco, boursier, pour l'élaboration de ce budget et pour sa présence à cette séance afin de répondre aux éventuelles questions. Il remercie également la Commission des finances, pour les discussions très constructives lors de l'élaboration de ce budget. La hausse des charges est due notamment à l'exploitation du nouveau collège, à l'engagement d'un assistant pour le service technique à 80 %, à la hausse de l'énergie au moins de 50 %, pour le gaz de 30 % et le mazout de 20 %, à l'indexation des salaires à 3 % pour l'année prochaine, et à l'extension de l'offre Mobilis pour les jeunes qui s'arrêtaient à 20 ans pour la passer à 25 ans. Du côté des revenus, la hausse est en partie due à l'accroissement de la population ainsi qu'au début de la rente du droit de superficie d'Equitim de CHF 160'000.00 par année. La marge d'autofinancement est de CHF 1'591'400.00. M. Etienne Fleury, Municipal, tient à souligner que l'amendement proposé par la Commission des finances ne va pas déséquilibrer le budget de la commune. La Municipalité est à disposition pour les éventuelles questions.

Le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée M. Jean-Dominique Decotignie, Président, fait lecture des têtes de chapitres. Le Président ouvre une dernière discussion générale. La parole n'étant toujours pas demandée il passe au vote.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

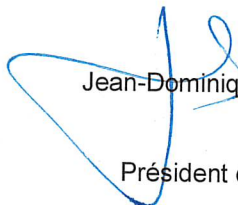
Le préavis 09/2022 modifié est accepté l'unanimité.

6) Divers et propositions individuelles

Mme Viviane Jomini relève que la mobilité douce avance doucement dans notre village. Un vélo cargo est à disposition et le Crieur de ce mois explique vraiment bien comment le louer. Toujours sur le thème du vélo, chaque cycliste qui traverse le village et qui passe par le tronçon entre le Pub et l'ancienne cure le fait sans savoir qu'il est hors la loi ou alors il le fait en toute connaissance de cause en se disant que parfois le bon sens prime sur les règlements. D'ailleurs, que cela soit Google Maps vélos, Komoot ou d'autres sites de cartes de pistes cyclables, tous proposent évidemment ce tronçon pour transiter. Mme Viviane Jomini remarque qu'elle n'a pas souvent vu des cyclistes utiliser la rampe prévue à cet effet. Pour sa part, elle regrette que ce tronçon ne soit pas autorisé aux cyclistes alors que d'autres villes permettent l'utilisation des couloirs de bus aux cyclistes.

Elle demande donc à la Municipalité d'accélérer la mise en œuvre de la solution qui s'impose, soit l'ouverture de ce tronçon aux cyclistes ou au moins dans un premier temps de raboter le trottoir en bas de la rampe du LEB, afin d'éviter de devoir faire un virage en épingle à cheveux à la montée ce qui avec une charrette enfant freine l'élan avant d'entreprendre la montée.

M. Etienne Fleury, Syndic, prend note.


Jean-Dominique Decotignie
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.27
Cheseaux, le 19 décembre 2022

Prochaines séances :
Mardi 14 mars 2023
Mardi 9 mai 2023
Mardi 27 juin 2023
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 7 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023